

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2025_09_23_17

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 21

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 09

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 27

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 14**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

17/09/2025

21 présent(e)s : *Avressieux* : M. REGALLET Paul. *Belmont-Tramonet* : M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LOMBARD Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint-Béron* : M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme VERRIER à M. PERROT Alain, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian.

09 absent(e)s : M. BILLON Pierre, Mme BOURBON Marie-Christine, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. LECOCQ Pascal, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, M. WALLE Olivier.

OBJET : Convention SDIS accès service périscolaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvés par arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2023-13 du 25 mai 2023,

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE qu'au titre du bloc de compétence Action sociale d'intérêt communautaire, la communauté de communes Val Guiers est compétente en matière de « Petite enfance et enfance-jeunesse », ce qui comprend notamment des compétences en lien avec l'accueil des enfants de 3 à 11 ans dans le cadre des services périscolaires.

Le Commandant du SDIS de la Savoie en charge de la gestion des centres d'incendie et de secours de Val Guiers a sollicité la communauté de communes pour conclure une convention permettant aux sapeurs-pompiers volontaires de déposer leurs enfants auprès des services périscolaires en cas d'intervention.

PROPOSE d'accepter les dispositions de la convention jointe en annexe et de permettre aux enfants de sapeurs-pompiers volontaires en intervention de rejoindre gratuitement les services périscolaires du territoire dans le respect des horaires d'ouverture et du règlement de ces services.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 27 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤**APPROUVE** l'accès gratuit aux services périscolaires des enfants de sapeurs-pompiers volontaires en intervention dans le respect des horaires d'ouverture et du règlement des services périscolaires ;

➤**MANDATE** le Président pour signer la convention et toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 14/10/2025,

Le Président,
Paul REGALLET



Val Guiers
Communauté de communes
SAVOIE

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

